Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025089-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 (*ouverte à 20h03)*

DATE DE CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (12) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Isabelle HEDAN, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE, Mickael QUIMBERT

PROCURATIONS (2) :
Françoise BONHOMME donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Philippe RENAUX donne pouvoir à Frédéric MORVAN

EXCUSES (7) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HEDAN

2025.089 – 4.2
RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR L'ANNEE 2026

Brigitte BOUGUET, 2e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu la délibération n°2025.030 du 31 mars 2025 portant adoption du budget primitif de la commune,
Vu la délibération n°2021.008 du 21 janvier 2021 portant présentation des lignes directrices de gestion de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d' :

- **EFFECTUER** la création des postes non permanents suivant pour l'année 2026 :

GRADES	POLE	EMPLOI	TEMPS D'EMPLOI	DATE EFFET
Adjoint technique territorial	EDUCATION	Agent d'entretien des locaux	35/35	01/01/2026
Adjoint d'animation	EDUCATION	Animateur péri et extrascolaire	35/35	01/01/2026

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025089-DE

Adjoint d'animation	EDUCATION	Animateur péri et extrascolaire	35/35	01/01/2026
Adjoint d'animation	EDUCATION	Animateur péri et extrascolaire	35/35	01/01/2026
Adjoint d'animation	EDUCATION	Agent de restauration	35/35	01/01/2026
Adjoint technique territorial	CULTURE ET CITOYENNETE	Distribution des brèves et magazines	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026
	CULTURE ET CITOYENNETE	Agent recenseur	35/35	01/01/2026

- **AUTORISER** le recrutement d'agent contractuel de droit public sur le fondement juridique de l'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant un même période de 18 mois consécutif ;
- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Pour extrait conforme, le 11 Décembre

La secrétaire de séance,
Isabelle HEDAN

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON (Ille-et-Vilaine)